

Compte-rendu du conseil municipal

11 juillet 2012

Date de la convocation	le 6 juillet 2012
Présents	MM. Bosment, Guely, Roybon, Decard, Fornoni, Junet, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Callet, Hirrien, Marcinkowski et Tomai
Excusés	MM. Tirard-Collet, Cozzi, Blanc, Pavan, Sasso, M ^{mes} Charvet-Tasset, Lesage et Roels
Secrétaire de séance	M ^{me} Callet

Approbation du dernier PV

Le Conseil municipal est appelé à approuver le compte-rendu du conseil municipal du 13 juin.

Mme Hirrien dit qu'elle ne peut l'approuver puisque le maire n'a pas souhaité intégrer sa remarque, à savoir : « Muriel Hirrien fait remarquer que la commission urbanisme avait donné son accord à la régularisation de la clôture par une DP car une obligation d'alignement n'était pas spécifiée. Monsieur le Maire après avoir constaté la présence d'un emplacement réservé sur une partie de la propriété avait refusé la DP. Muriel Hirrien rajoute qu'elle trouve vraiment dommage qu'une solution à l'amiable n'ait pas pu être trouvée car la largeur de voirie restante, qui ne doit pas être destinée à un fort trafic, lui semble pouvoir convenir au passage de véhicules. »

M. le Maire explique les trois raisons qui l'ont amené à ne pas transcrire cette remarque au compte-rendu précédent :

- 1) Le choix a été fait en concertation avec des adjoints de ne pas intégrer au compte-rendu les débats, notamment sur ce dossier puisque l'affaire est en cours de jugement au tribunal. Certains propos auraient pu être utilisés contre la commune par ses adversaires. Ils relevaient d'ailleurs plus d'un conseil municipal privé.
- 2) Nous n'avons pas les moyens de retranscrire l'intégralité des débats. Cela ferait des comptes-rendus de 40 pages, ce qui n'est pas souhaitable. D'autres collectivités de la taille de Vourey procèdent de la sorte en produisant une synthèse, et cela convient très bien.
- 3) La remarque de Mme Hirrien n'est pas exacte en ce qu'elle ne reprend pas tout ce qui a été dit lors du précédent conseil. Il n'a pas été repris que le pétitionnaire avait construit son muret sans autorisation. L'argument de l'alignement de fait n'a pas plus été repris. En outre, le maire déplore bien évidemment lui aussi la tournure que prend ce dossier et garantit qu'il a tout fait pour trouver un accord avec le pétitionnaire dans son propre intérêt.

Le maire propose de retranscrire ce débat dans ce compte-rendu. Le Conseil accepte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 juin est approuvé avec 8 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Délibérations

1) Décision modificative n°2 Budget communal 2012

Afin de procéder à certaines régularisations, il convient de faire une décision modificative pour ouvrir des crédits nécessaires.

a. Subventions transférables et non-transférables

En 2011, la commune a perçu une subvention de 2000 € au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). Comme cette étude fait l'objet d'un amortissement, la subvention est à reprendre sur 10 ans.

Section	Sens	Cpte	Libellé	Montant
Investissement	Dépense	13911-040	Subventions d'investissement	+200 €
Fonctionnement	Recette	777-042	Subventions transférées	+200 €
Investissement	Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	+200 €
Fonctionnement	Dépense	023	Virement à la section d'investissement	+200 €

En 2011, la commune a perçu une subvention de 40000 € au titre des amendes de police dans le cadre de l'aménagement centre village et l'a imputé au compte 1332. Cette subvention étant non transférable, elle aurait dû être imputé au compte 1342. Il convient donc d'ouvrir les comptes 1332 et 1342 et d'affecter 40000 € en dépenses sur le premier et en recettes sur le second.

Section	Sens	Cpte	Libellé	Montant
Investissement	Dépense	1332	Fonds affectés à l'équipement transférable	+40 000 €
Investissement	Recette	1332	Fonds affectés à l'équipement transférable	-40 000 €
Investissement	Recette	1342	Fonds affectés à l'équipement non-transférable	+80 000 €

b. Amortissements des frais liés à la confection des documents d'urbanisme

Outre le PLU, la carte des aléas et la mise en compatibilité du Pos doivent être amortis. C'est pourquoi, il convient d'augmenter la dotation aux amortissements.

Section	Sens	Cpte	Libellé	Montant
Investissement	Recette	2802-040	Amortissements des documents d'urbanisme	+2 362 €
Fonctionnement	Dépense	6811-042	Dotations aux amortissements	+ 2 362 €
Investissement	Recette	021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 362 €
Fonctionnement	Dépense	023	Virement à la section d'investissement	- 2 362 €

c. Intégration des études

Dès que les travaux sont achevés, les études s'y rattachant doivent y être intégrées en fonction d'une réglementation récente. C'est le cas des études Château des Tilleuls (2007), réseau incendie (2009), faisabilité de l'aménagement autour de la RD1092 et Pave qui se rattachent aux travaux de l'aménagement centre village (2012).

Section	Sens	Cpte	Libellé	Montant
Investissement	Dépense	21318-041	Immobilisation Château des Tilleuls	+3 588 €
Investissement	Dépense	21538-041	Immobilisation réseau d'incendie	+ 5 024 €

Investissement	Dépense	2151-041	Immobilisation réseau de voirie	+15 265 €
Investissement	Recette	2031-041	Frais d'études	+23 877 €

d. Mandat annulatif d'un titre 2011

Suite à une erreur, il convient de créer le compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur.

Section	Sens	Cpte	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépense	673	Titre annulé sur exercice antérieur	+270 €
Fonctionnement	Dépense	022	Dépenses imprévues	-270 €

A l'unanimité, le Conseil municipal, valide la décision modificative n°2.

2) Demande de subvention exceptionnelle

Le Cifodel, organisme de formation des élus, sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 210 € pour l'aider à pérenniser son activité. Pour mémoire, la commune a versé en janvier 2012 une cotisation annuelle de 421.19 €. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de subvention. Si l'avis est positif, il y aura lieu de faire une décision modificative n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal juge l'offre de formation et d'information trop abondante. Du fait de la forte concurrence d'Internet, des revues et de quatre autres organismes proposant des formations gratuites, il n'y a peut-être effectivement plus de place pour un organisme comme le Cifodel.

Le Conseil municipal, avec 1 abstention et 10 voix contre, vote contre l'octroi d'une subvention exceptionnelle à cet organisme de formation.

3) Recrutement d'un apprenti

Les services techniques demandent un renfort d'effectif par le biais d'un jeune en apprentissage. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la création d'un poste d'apprenti au service technique. Le coût est estimé entre 11 000 et 12 000 € pour 2 ans selon l'âge du jeune, à raison de 2 semaines sur 3 en collectivité. La création de poste est soumise à l'avis du Comité technique paritaire. Un recrutement sera fait auprès des organismes de formation de CAP en alternance préparant à des métiers du bâtiment ou du paysage. Il s'agit là plus d'un accord de principe, puisqu'il sera difficile de trouver un apprenti pour cette rentrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un poste d'apprenti.

Informations

1) Aménagement centre village

Les enrobés ont été faits routes de la Gare, de la Fontaine Ronde et Georgette Brondaz, ainsi que le béton désactivé devant les commerces. Il reste à fixer les potelets. Le goudron sera fait fin juillet par le Conseil général sur la RD 1092. Les feux « intelligents » seront posés fin juillet et activés fin août.

Les travaux ont généré de grosses perturbations du trafic. A noter entre autres, des problèmes de phasage des feux tricolores et de sens interdit cumulés.

Il faudra rapidement mettre des plots pour interdire le stationnement devant les maisons. Une convention de mise à disposition de l'espace public sera à envisager avec les bars.

Le Pays Voironnais a validé le principe de retournement du car devant la cantine, sous réserve de déplacer la place de stationnement « handicapé ». Deux panneaux d'interdiction d'arrêt et une ligne blanche seront matérialisés au sol pour empêcher les véhicules de gêner les manœuvres du car.

Avec les derniers travaux, la circulation sera encore difficile demain. Les élus étaient en désaccord avec l'entreprise sur l'emplacement du caniveau. Ils l'ont fait déplacer de 40 cm sur une longueur de 13 mètres afin que les véhicules puissent se croiser. Cette modification coûtera 4800 € supplémentaires, dont 2000 € à la charge de la commune.

Le budget initial est dépassé de 13 400 € du seul fait de demandes complémentaires de la municipalité soit moins de 2% du budget. Le montant le plus important concerne la pose de barrières dans le virage des ateliers communaux pour protéger les jeunes qui descendent du bus scolaire. C'est une belle opération, le bureau d'études a bien travaillé.

2) Extension gymnase

Le dossier a pris 8 jours de retard. Le toit est posé, les dalles sont coulées. Les menuisiers ont prévu de finir dans les temps. La réception prévue le 1^{er} août sera décalée au 8 août.

3) Lotissement Les Brosses

Tous les lots sont vendus. 6 permis de construire ont été déposés, 3 acceptés et 1 refusé provisoirement. La commune attend des devis pour faire la route. Cela permettrait de l'intégrer au budget annexe et dans le calcul du différentiel de TVA à verser. Mme Reynaud-Dulaurier signale que la route qui dessert le lotissement est déjà un peu dégradée. Aujourd'hui, c'est le choix fait par la plupart des maîtres d'œuvre de goudronner la voirie avant de faire construire les maisons.

4) Travaux sur l'Olon

Les réunions de chantier ont repris ce lundi. Il faut remettre en eau la scierie de M.Sausse, reprendre l'enrochement en amont, vidanger la retenue d'eau actuelle, mettre des barres de fer pour retenir les « embâcles » (branches...). L'entreprise Salvi s'engage à avoir tout fini pour le 10 août.

La deuxième tranche de travaux ne sera faite qu'en 2013, en particulier tous les murets pour protéger les habitations, à cause de toutes les contraintes réglementaires liées à ce type de dossier.

Mais à l'entrée de la propriété de M.Gonon, on doit rehausser le chemin d'un mètre et ces travaux pourraient être entrepris cet été. Bruno Guely a rencontré 4 fois M.Gonon suite au jugement sur le chemin à rendre accessible au public. La commune a accepté sa proposition de reculer son portail d'environ 35 m dans le cadre des travaux sur l'Olon, et de laisser un passage au public sur le reste de sa propriété. La commune a proposé dans un souci d'économie à l'entreprise Colas de déposer ici le remblai du chantier de la RD 1092 plutôt que de l'évacuer en carrière et elle attend les devis.

5) Cimetière

L'enrobé du nouveau cimetière est fait et bien fait. Ces travaux prévus au budget étaient indispensables car les pompes funèbres ne pouvaient plus passer avec leurs véhicules.

La commune a fait intégrer en dernière minute un tuyau d'eau pour alimenter le bas du cimetière

6) Marchés et conventions : parcelle de stockage de gaz

Le terrain a été trouvé pour enterrer la troisième citerne de gaz entre la RD 1092 et le stade de foot.

Les deux autres sont du côté de la Zone de Chantarot et de Val Marie.

7) Commissions municipales

Commission internet

Sur proposition de la commission, le Conseil municipal valide l'étape 3, l'arborescence du site et l'organisation de l'information.

Prochaine réunion de la commission : mardi 18 septembre à 18h

Ordre du jour : étape 4, le graphisme

Commission vie scolaire

Une réunion entre la mairie, le Pays Voironnais et la CAF sur la réglementation des garderies dites non-déclarées et le bilan final de la formation « une équipe pédagogique au service de l'enfant au restaurant scolaire » ont permis de mettre en lumière certaines améliorations possibles du service périscolaire.

Une commission école sera convoquée fin août pour faire des propositions.

Il y a 147 enfants inscrits à l'école primaire à la rentrée 2012/2013. L'école en a vu une année 180.

8) Fonctionnement du Pays Voironnais

L'inauguration des nouveaux espaces de la ZA de Chantarot s'est très bien passée, ce jour à 17h30.

9) Questions diverses

Réunions PLU

Prochaine réunion : demain à 14h avec les personnes publiques associées

Correspondances

Suite à de nombreux échanges par voie électronique, le maire recommande l'usage de ce média à l'envoi de documents de travail exclusivement. Il invite à ce que les débats se tiennent dans les instances appropriées : commissions, bureau municipal, conseil municipal privé...

Il semblerait que des informations liées au Plan local de l'urbanisme en cours aient filtré. Il faudrait exiger des propriétaires rencontrés la même confidentialité qu'aux élus.

Nuisances sonores au gymnase

Suite à de nombreuses plaintes justifiées des riverains, le maire a pris des engagements quant à la diminution du volume sonore lors de soirées privées ou associatives au gymnase. Malgré l'intervention modératrice de certains élus ou la mise en place d'un nouveau règlement par la commission animation, il est très

difficile de réduire ces nuisances. Or cela relève du pouvoir de police du maire. C'est pourquoi le bureau municipal propose de poser un limiteur de son. Cet appareil coupe purement et simplement le courant (sauf éclairage) pendant un certain laps de temps dès que le volume sonore dépasse un certain seuil. L'investissement est évalué à 3500 € HT environ.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Source route du Moulin

De fortes inondations sur la route du Moulin ont requis l'intervention des services techniques, des élus et de ressources extérieures ce dernier mois. Le maire rappelle les quatre problèmes identifiés qui ont tous trouvé leur solution à ce jour.

Les dépenses engendrées qui restent relativement modestes pourront être prises sur le budget des travaux de l'Olon qui sont reportés en 2013.

Nettoyage des ouvrages d'art

La Direction départementale des territoires (DDT, ex-DDE) doit apporter son appui aux communes pour l'entretien de leurs ouvrages d'art sur l'eau. Pour faire son inspection, elle demande à la commune de dégager les entrées de pont. Le bureau municipal a décidé d'accepter la proposition de l'association « Les Jardins de la solidarité » pour un montant de 2160 € pour quatre jours de chantier.

Le conseil s'est achevé à 22h.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 12 septembre.